



Demande de renseignement contrat prolongation interim

Par JeremB

Bonjour,

je suis Intérimaire.

J'ai un contrat en "Conditionneur" mais on ne m'a pas mit au poste indiqué.

Je suis censé faire "05h00 - 13h00" soit 08h de travail effectif -15 minutes de pause.

Hors depuis que j'ai commencer on m'a mit au poste suivant :

Réception, Expédition, Cariste, Magasinier (Oui je fais bien tout cela dans l'entreprise de travail temporaire.)

09h00 - 17h00

Sur ma fiche de contrat, le taux Horaire est de 11.52, hors pour ce poste que j'occupe avec ces 4 fonctions, le salaire n'est pas censé être cela. (Vu avec un collègue en CDI.)

L'intérim m'a donc fait un avenant Vendredi pour 2 semaines soit jusqu'au 22 Décembre.

Suis-je obliger de le signer et de me rendre à la mission ?

Sachant que j'ai 2h de route en tout (Aller + Retour = 2h) trajet et panier repas non indemnisé.

Merci

(La question à laquelle je voudrais une réponse est : Suis-je obliger de signer cette prolongation et me rendre de ce fait à la mission d'intérim ou non ?)

Par ESP

Bonjour

Conditionneur peut comprendre les activités de réception, Expédition, Magasinier et Cariste car il faut parfois des matériels pour objets lourds.

Mais vous devriez voir un syndicat pour une analyse globale de votre sujet.

Par JeremB

Je comprend pour le poste.. Mais la question principale est : Si je ne signe pas cette prolongation, suis-je tenu d'aller travailler ?

Par morobar

Bjr,

Si vous ne signez pas, ce qui est votre droit, vous perdez la mission, restez chez sans être rémunéré.

Mieux vaut tenter de négocier un plus (panier repas, prime cariste...).